

Règlement du Championnat Départemental Jeunes

Meurthe et Moselle

18 et 19 janvier à TOUL

1. ÉTENDUE DU REGLEMENT

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les Modalités d'engagement et le déroulement du Championnat Départemental Jeunes de Meurthe et Moselle.

Cette compétition décernera un titre de Champion de Meurthe et Moselle Jeunes en simple

éventuellement double pour les catégories : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors

Ce championnat est qualificatif pour les championnats Grand EST.

Ce championnat respectera le RGC de la FF Bad.

Les clubs sont invités à se porter candidat annuellement auprès du Président du Codep54.

La commission jeunes 54 réceptionnera les inscriptions, établira les tableaux et désignera le JA de la manifestation.

Cette compétition sera organisée chaque saison sous la forme d'un tournoi individuel en simple, double ou double mixte (suivant la capacité de l'organisateur), dans les catégories:

Poussins - Benjamins - Minimes – Cadets-Juniors

Ce championnat sera positionné dans le calendrier, janvier ou février, de la saison en cours.

2. PARTICIPATION

2.1. Licences/Nationalité

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs(ses) de nationalité

Française, licenciés à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension.

2.2. Sur classement

Ce championnat est qualificatif en Simple en double et en mixte pour le championnat de Grand Est.

Aucun joueur ne pourra se surclasser dans une catégorie supérieure en simple ,par contre en double et double mixte il est possible de surclasser un joueur avec l'accord du Juge arbitre pour ne pas annuler une catégorie .

Cependant le comité d'organisation se réserve le droit de surclasser une catégorie suivant le nombre de joueurs dans le tableau.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Diffusion des invitations

Les invitations seront envoyées à toutes les Présidents de clubs et responsables jeunes de club du département selon l'échéancier:

– Date limite d'inscription 10 jours avant la compétition, soit le mercredi 8 janvier 2019

- Tirage au sort entre 8 et 5 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 4 et 5 jours avant la compétition soit le vendredi 14 janvier.

3.2. Inscriptions

Les clubs inscriront leurs joueurs au plus tard 10 jours avant la compétition, en remplissant correctement le formulaire du championnat.

Le montant des inscriptions est fixé annuellement par le Codep54 pour le championnat.

Toutes inscriptions non réglées avant la confection des tableaux, ne sera pas prise en compte.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du CODEP.

Une inscription annulée ne pourra être remboursée que si l'annulation arrive au plus tard le 9 jours avant la date compétition

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage des licences.

4. TABLEAUX

4.1. Nombre et forme des tableaux

La compétition proposera prioritairement les tableaux : Simples Hommes et Dames, dans chacune des catégories d'âge et si possible suivant l'infrastructure sportive les Doubles Hommes et Dames et Doubles Mixtes par catégories d'âge.

La forme des tableaux proposés sera, en poule obligatoire pour les simples et poule ou élimination directe pour les doubles si existant.

Les têtes de séries sont désignées par la commission jeunes 54 à la confection des tableaux.

4.2. Logiciels informatiques

Le championnat départemental sera géré par un logiciel agréé par la FFBad.

Ce logiciel doit être paramétré de façon à ce qu'en sortie de poules un 1er rencontre un 2ème.

5. MODALITES

L'épreuve devra se dérouler en week-end sur une à deux journées. L'échéancier sera établi de manière à terminer les tableaux commencés sur la même journée si le nombre de matchs le permet.

Le présent règlement devra être en possession du JA sur la compétition.

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition.

5.1. Volants

Les volants en plumes du partenaire Codep54 sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition, doivent être classés par la FFBA (liste Annuelle).

Ils sont fournis gratuitement par le CODEP pour toute la durée de la compétition.

5.2. Pointage

Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil en présentant sa licence compétition dès son arrivée. Si la licence n'est pas en possession du joueur, le responsable du club éditera la liste du club sur Poona. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.

5.3. Arbitrage

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur jusqu'aux 1/2f. Les matches pouvant se

dérouler en auto arbitrage.

Les finales seront arbitrées par des arbitres FF Bad en priorité, par défaut avec des adultes volontaires licenciés FFBA, avec accord du JA.

Sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre peut être désigné à tout moment du tournoi.

5.4. Assistance médicale

Une trousse de premier secours est obligatoire dans la salle, ainsi qu'un moyen de Communication avec les secours publics.

5.5. Transmission des résultats

Le Juge Arbitre de la compétition à la charge d'exporter les résultats sur Poona.

La commission compétition du codep54, ventiler les résultats du championnat

Départemental aux clubs avec copie à la Ligue Lorraine de Badminton.

6. LITIGES

Toute réclamation dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission

Départementale litiges. Les réserves portées doivent être signalé au JA et doivent parvenir

Par courriel ou courrier au responsable de la commission jeunes du codep54 dans les 48h

Qui suivent la compétition.

**Pour Le Président
La Commission**